



ecoact'



Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect : Liquide
Couleur : Incolore
Odeur : In situ
pH à l'état pur : 1,0 à 2,0
Densité à 20°C : 1,055 à 1,065
Solubilité : totale dans l'eau

Conditionnement :

Carton de 2 x 5L

Stockage :

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

Produit destiné à un usage uniquement professionnel

- Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59
- Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

Ecodétergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT disponible sur <http://detergents.ecocert.com>



Date de création : 02.05.2014
Date de révision 3 : 06.09.2017

ECOACT' DETARTRANT MACHINE

Code : ECODM

NATURE CHIMIQUE

- Acide lactique : 15% ou plus, mais moins de 30%
- Acide citrique : moins de 5%
- Eau : plus de 30%.

100% du total des ingrédients sont d'origine naturelle.

USAGES ET PROPRIETES

ECOACT' DETARTRANT MACHINE est une formulation à base d'acides organiques, élaborée spécialement pour détartrer et éliminer les dépôts calcaires sur le petit matériel et les appareils suivants :

- | | |
|-----------------------------|------------------------------|
| - Bains-Marie ; | - Lave-linges ; |
| - Cafetières ; | - Plans de travail en INOX ; |
| - Fers à repasser ; | - Percolateurs ; |
| - Fontaines réfrigérantes ; | - Stérilisateurs ; |
| - Lave-verres ; | - Théières, |
| - Machines à glaçons ; | - Bouilloires. |
| - Lave-vaisselles ; | |

ECOACT' DETARTRANT MACHINE est conforme à l'arrêté du 19/12/2013 (modifiant l'arrêté du 08/09/1999) relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

MODE D'EMPLOI

ECOACT' DETARTRANT MACHINE s'emploie par trempage ou circulation, dilué dans l'eau à raison de **5 à 10 g/L (soit 0,5 à 1%)** selon le degré d'entartrage et la destination.

Rincer ensuite trois fois à l'eau potable.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- Se conformer aux prescriptions d'entretien du fabricant de l'appareil / du matériel.
- Pour réduire l'impact environnemental, respectez les doses recommandées d'utilisation.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire.

ETIQUETAGE REGLEMENTAIRE – cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (étiquetage dit CLP)

- ☐ Pas d'étiquetage
☒ Etiquetage : **SGH05 ; H315 Skin Irrit. 2 ; H318 Eye Dam. 1**
☐ Etiquetage additionnel

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.



ecoact'



ECOACT' DETARTRANT MACHINE

Code : ECODM

A dilution à 1% :

- ☒ Pas d'étiquetage
- ☐ Etiquetage
- ☐ Etiquetage additionnel

TRANSPORT ADR – cf. section 14 de la Fiche de Données de Sécurité

- ☐ Non Soumis
- ☒ Soumis

CODE DOUANIER

3402.90.90